



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 09 avril 2015 19:45

Attaque informatique contre TV5 Monde : l'ANSSI mobilisée.

Pour répondre à l'attaque informatique ayant affecté la chaîne de télévision TV5 Monde, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, rattachée au Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale (Premier ministre), apporte un soutien technique aux équipes pour analyser l'attaque et rétablir le service dans de bonnes conditions de sécurité.

Dans la matinée du jeudi 9 avril, quatre experts ont immédiatement été dépêchés. Treize personnes sont actuellement au siège de la chaîne pour mettre en place les premières mesures de remédiation à l'incident. Il s'agit pour l'ANSSI d'offrir une réponse qui permette une remise en service rapide du système d'information sans effacer les traces d'intrusion, précieuses pour le travail d'enquête.

L'attaque contre TV5 Monde s'inscrit dans le contexte d'une guerre de l'information où les médias sont particulièrement visés, ainsi que plusieurs incidents récents l'ont confirmé : il s'agit, pour les attaquants, d'une méthode de propagande.

Il n'est pas possible à ce stade des investigations de se prononcer, de manière certaine, sur les méthodes et l'origine de l'attaque. Une enquête judiciaire a été ouverte. Elle se déroulera dans les semaines à venir.

En parallèle, les équipes de la chaîne pourront procéder à la reconstruction et à la sécurisation du système d'information.

Au-delà de sa mission d'assistance, l'ANSSI encourage administrateurs et utilisateurs à s'approprier tous les réflexes nécessaires à la prévention des cyberattaques, susceptibles, outre les médias, d'affecter tous types d'acteurs économiques.

L'agence invite en particulier à se référer aux documents :

[Bonnes pratiques de l'informatique](#) (tout public) ;

[Guide d'hygiène informatique](#) (administrateurs et utilisateurs expérimentés).

Contact presse : Bureau communication 01.71.75.84.04 - communication@ssi.gouv.fr

À propos de l'ANSSI

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a été créée par le décret n° 2009-834 du 7 juillet 2009 sous la forme d'un service à compétence nationale.

L'agence assure la mission d'autorité nationale en matière de défense et sécurité des systèmes d'information. Elle est rattachée au Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale, sous l'autorité du Premier ministre.

Pour en savoir plus sur l'ANSSI et ses missions, rendez-vous sur www.ssi.gouv.fr